



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MEL 70XYLENE-30ACETONE

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MEL 70XYLENE-30ACETONE

Numéro du produit 45064

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Industrie solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar
17, Av Louison Bobet
94132 FONTENAY-SOUS-BOIS
France
+33 (0)1 49 74 80 80
(FAX) +33 (0)1 49 74 81 11
sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

Emergency Contact Number +441865 407333
(Outside Office Hours)

Sds No. 45064

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Flam. Liq. 2 - H225

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

MEL 70XYLENE-30ACETONE

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

Contient

XYLÈNE, ACÉTONE, ETHYLBENZÈNE

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

XYLÈNE			30-60%
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn; R20/21. Xi; R38. R10	
ACÉTONE			30-60%
Numéro CAS: 67-64-1	Numéro CE: 200-662-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F; R11. Xi; R36. R66, R67	

MEL 70XYLENE-30ACETONE

ETHYLBENZÈNE		10-30%
Numéro CAS: 100-41-4		Numéro CE: 202-849-4
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F; R11. Xn; R65, R20, R48/20/21/22. Xi; R36/37/38

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200-300 ml). Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec d'eau ou une solution oculaire pendant 10 mn. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Toxique par inhalation.
Ingestion	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.
Contact cutané	Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !
------------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
---------------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Oxydes de : Carbone.
---	----------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins.
---	--

MEL 70XYLENE-30ACETONE

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les environnements terrestres et aquatiques. Ce produit ne doit pas être jeté en pleine nature, mais recueilli et remis aux autorités locales après accord préalable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière inerte, humide et incombustible, puis rincer la zone avec de l'eau. Collecter le déversement pour sa récupération ou son évacuation dans des conteneurs scellés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

XYLÈNE

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

*

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 221 mg/m³

ACÉTONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 500 1210

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

ETHYLBENZÈNE

MEL 70XYLENE-30ACETONE

*

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 88,4 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

XYLÈNE (CAS: 1330-20-7)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 77 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 289 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 289 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 180 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 14.8 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 108 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.6 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- Eau douce; 0.327 mg/l
 - Eau de mer; 0.327 mg/l
 - rejet intermittent; 0.327 mg/l
 - Station d'épuration des eaux usées; 6.58 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 12.46 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 12.46 mg/kg
 - Sol; 2.31 mg/kg

ACÉTONE (CAS: 67-64-1)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme : 186 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Court terme : 2420 mg/m³
 Industrie - Inhalatoire; Long terme : 1210 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme : 62 mg/kg/jour
 Consommateur - Cutanée; Long terme : 62 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 200 mg/m³

PNEC

- Eau douce; 10.6 mg/l
 - Eau de mer; 1.06 mg/l
 - eau; 21 mg/l
 - Sediment; 3.04 mg/kg
 - Sol; 33.3 mg/l
 - STP; 29.5 mg/l

ETHYLBENZÈNE (CAS: 100-41-4)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 77 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 293 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 180 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 15 mg/m³
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.6 mg/kg p.c. /jour

MEL 70XYLENE-30ACETONE

PNEC

- Eau douce; 0.1 mg/l
- Eau de mer; 0.01 mg/l
- rejet intermittent; 0.1 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; 9.6 mg/l
- Sédiments (eau douce); 13.7 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 1.37 mg/kg
- Sol; 2.68 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité approuvées. EN 166

Protection des mains Porter des gants de protection. EN 374

Autre protection de la peau et du corps Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. EN 136/140/145/143/149

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Aromatique.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	56°C @
Point d'éclair	< -5°C (Coupelle fermée).
Densité relative	0.819 @ 20°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations Indéterminé.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Eviter le contact avec des produits inflammables/combustibles.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

MEL 70XYLENE-30ACETONE

Conditions à éviter Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Produits inflammables/combustibles. Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 2 095,24

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 6 435,01

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 1 573,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 215,0

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Inhalation Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxique par inhalation.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

MEL 70XYLENE-30ACETONE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information requise.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations internationales. Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1993
N° ONU (IMDG)	1993
N° ONU (ICAO)	1993
N° ONU (ADN)	1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS ACETONE, XYLENE)
Nom d'expédition (IMDG)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS ACETONE, XYLENE)
Nom d'expédition (ICAO)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS ACETONE, XYLENE)
Nom d'expédition (ADN)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS ACETONE, XYLENE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (IATA)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

MEL 70XYLENE-30ACETONE

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes
d'intervention d'urgence •3YE

Numéro d'identification du
danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Statut d'inventaires EINECS

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 17/11/2014

Révision 01

Numéro de FDS 45064

Statut de la FDS Approuvé.

Signature Jitendra Panchal

MEL 70XYLENE-30ACETONE

Mentions de danger dans leur intégralité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Organes d'audition) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.